

Stockage des déchets radioactifs

pose le problème de l'élimination sans danger du combustible usé que produisent les réacteurs Candu.

Plus de 99 p. 100 des matières radioactives que produit la centrale Candu typique restent dans le combustible usé, que pour le moment on entrepose temporairement à l'endroit même où le réacteur est situé. Les députés savent sans doute que ce combustible contient des matières utiles qu'il sera possible de récupérer et d'utiliser pour produire encore plus d'énergie, à mesure que la technologie permettant de le faire se développera. Si cette matière utile pouvait être recyclée, la plus grande partie de la substance radioactive qui resterait serait sous forme de déchets séparés. Que la substance radioactive reste dans le combustible ou qu'elle en soit séparée comme déchets, il est bien évident, comme le député d'en face l'a signalé, qu'elle doit être traitée avec soin et isolée de tout contact humain tant que sa radioactivité n'est pas tombée à un niveau négligeable.

On se demande alors s'il est possible de le faire en toute sécurité. Nous entendons actuellement parler de la méthode qui consiste à entreposer le combustible brûlé sur l'emplacement du réacteur. Effectivement, il peut être entreposé à l'indéfiniment sans nécessiter d'entretien, mais cette méthode obligerait les générations futures à exercer une surveillance très serrée sur le combustible brûlé. C'est pourquoi, dans le cadre d'une entente conclue entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral, des chercheurs étudient divers moyens de se débarrasser des déchets de façon permanente. On songe à enterrer la totalité des grappes de combustible après les avoir scellées dans des contenants à l'épreuve de la rouille auquel cas le combustible brûlé serait considéré comme un déchet au véritable sens du terme, ou à recycler les matériaux utilisables qui peuvent être extraits du combustibles brûlé et à fondre les déchets purs, c'est-à-dire les sous-produits de la fission avec des produits chimiques vitrifiants afin d'obtenir une matière solide insoluble dont on pourra se débarrasser. Les chercheurs et les ingénieurs y compris les géologues qui participent à cette étude sont d'accord en ce qui concerne l'enterrement géologique. Le combustible brûlé ou les déchets radioactifs vitrifiés solides seraient placés dans un dépôt souterrain creusé dans de la roche vierge.

Au Canada, nous avons la chance d'avoir, dans le bouclier canadien, par exemple, plus de 1,000 emplacements qui pourraient accueillir des déchets radioactifs. En pareil cas, un dépôt de déchets nucléaires ressemblerait à une vaste mine de roche dure et les déchets seraient isolés sous 500 à 1,000 mètres de roches. Un seul dépôt pourrait accueillir tous les déchets nucléaires produits au Canada au cours des 50 prochaines années.

Cette étude qui, je le répète, a été parrainée par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral a fait l'objet de plusieurs révisions. J'aimerais passer, dans quelques instants, à la question soulevée par le député au sujet de la participation du public à cet aspect ainsi qu'aux autres aspects de la production d'énergie nucléaire. Auparavant, toutefois, je vous demanderai de vous reporter au rapport annuel du comité technique consultatif sur le programme de gestion des déchets nucléaires, un comité d'experts indépendants que connaît peut-être le député d'en face.

Il serait peut-être utile de signaler à la Chambre que dans son évaluation générale le comité estime que le programme de

recherche actuel a été bien conçu. Le comité consultatif technique signale de nombreuses réalisations impressionnantes, les objectifs de recherche deviennent de plus en plus précis de même qu'on discerne de mieux en mieux les secteurs où les plus amples recherches s'imposent. Le comité a été rassuré par la participation croissante d'universitaires et de scientifiques et d'ingénieurs privés de même que par l'excellente compréhension des activités de recherche internationales de la part des principaux investigateurs.

Le comité dans son rapport de mai dernier estime qu'il ne sera possible de faire une bonne évaluation scientifique et technique du programme que si on possède toutes les informations nécessaires. Il note entre autres que d'importants travaux géoscientifiques s'imposent et qu'il sera nécessaire de faire approuver les recherches sur le terrain. Je dois ajouter que des travaux se déroulent en ce moment même.

En outre, le comité a réaffirmé qu'il approuvait en principe une augmentation sensible de fonds en vue de poursuivre les programmes géoscientifiques et géotechniques, surtout en ce qui concerne les recherches sur le terrain et l'aménagement d'un laboratoire de recherche souterrain.

En commentant le travail exécuté pour l'évaluation du programme de recherche sur l'utilisation des combustibles nucléaires usés, le député d'en face a signalé le dernier rapport du comité spécial sur l'Ontario Hydro du gouvernement ontarien. En effet, ce rapport renferme des informations de valeur pour ceux qui s'intéressent de près à l'aspect recherche du programme sur les combustibles usés.

Le député sait peut-être que le rapport du comité spécial dit du programme actuel de déchets nucléaires qu'il est fondamentalement valable. Le comité a également avancé un certain nombre de propositions en vue d'améliorer les méthodes actuelles du programme, l'évolution des méthodes dépendant en grande partie de la participation du public et de la gestion générale du programme. Le député peut-être certain que le gouvernement fédéral ainsi que le gouvernement de l'Ontario se donneront la peine d'étudier les recommandations. Et je suis certain que les deux échelons de gouvernement voudront discuter d'un grand nombre d'entre elles.

● (1730)

Je vois que le temps passe. En présentant sa motion, le député d'en face a soulevé bien des questions dont j'aurais voulu parler. Toutefois, vu le peu de temps dont nous disposons, je ferais sans doute mieux de me concentrer sur quelques-unes de ses observations.

Il a parlé des problèmes que pose l'exportation de la technologie nucléaire du Canada. Il a d'abord fait part à la Chambre de ses préoccupations à l'égard des précautions que nous prenons pour empêcher toute répétition des difficultés qu'a entraînées l'entente avec l'Inde et pour éviter que les pays qui importent la technologie du Candu en abusent. Le député sait certainement que les précautions prises par le Canada relativement à la non-prolifération sont aussi strictes et aussi exigeantes que celles de n'importe quel autre pays du monde. Il sait certainement aussi que le Canada a laissé passer d'autres occasions de vendre sa technologie parce qu'il s'est engagé à appliquer des sauvegardes sans précédent contre la prolifération nucléaire.